

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2239

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 57

Après la référence :

« L. 3344-1 »

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, qui supprime une référence juridique redondante.